

ABONNEMENT.

SAUMUR :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rétribution
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis
contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Décembre 1874.

Bulletin politique.

LA FRANCE ET LE PROCÈS D'ARNIM.

Ce qui se passe à Berlin étonne et dérouté l'intelligence ; cela part de plus haut que la volonté humaine, et c'est bien le cas de répéter le mot de Fénelon : « L'homme s'agit et Dieu le mène. » M. de Bismark n'a pas voulu ni prévu les conséquences du procès de M. d'Arnim ; il s'était précipité sur l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris, parce qu'il redoutait ses indiscretions et que M. d'Arnim n'avait pas laissé certains documents dans l'ombre inviolable des archives, et voilà que les pièces du genre le plus délicat, les pièces qu'il aurait fallu mettre sous une triple clef, ont été jetées à tous les vents de la publicité. Les confidences les plus secrètes, après avoir passé sous les yeux de quelques petits juges et avoir parfois même bravé le huis clos, retentissent dans tout l'univers ! On peut appliquer ici le mot du chant sacré : *Salutem ex inimicis nostris*. Le salut pourrait venir de notre ennemi, qui vide ses cartons au profit de tout ce qu'il attaque. Il prononce sur notre situation intérieure d'utiles arrêts, déchire des voiles, restitue aux partis et aux hommes leur physiognomie, et se compromet lui-même, soit en jugeant tels ou tels personnages, soit en laissant voir sa façon d'entendre les questions d'ordre social. Le procès de M. d'Arnim demeure au fond le procès de tous nos adversaires et la glorification éclatante de la cause que nous servons. Tout perd de son intérêt, tout s'efface devant ce flot de révélations et d'enseignements : c'est la plus grande lumière qui puisse être jetée au milieu de nous, et, si elle ne nous servait de rien, nous serions une nation condamnée.

Nous ne nous arrêterons pas à des jugements qui peuvent abattre certaines vanités, mais qui ne sont que secondaires dans ce drame révélateur. Pendant que M. Thiers se croyait un objet d'admiration pour les hommes d'Etat de l'Allemagne, les dépêches de l'ambassadeur de l'empereur Guillaume parlaient de son impuissance à se dominer et à dominer « les autres, » de sa « sincère infatuation, » et le présentaient comme « le seul homme infaillible dans les choses dont il ne sait pas le premier mot. » Mais ce qui concerne cet impuissant et bruyant personnage n'offre ici qu'une mince importance ; il s'agit de la France et non pas de l'obstination révolutionnaire d'un ambitieux : il s'agit de notre patrie, et c'est notre ennemi qui se charge de nous apprendre ce qui est bon ou mauvais pour elle.

Trois partis sont en présence : les républicains, les bonapartistes, les légitimistes. Notre ennemi, dans les méditations de la haine, découvre ce qui s'accorde le mieux avec ses intérêts, et c'est la monarchie de Henri V qu'il appréhende ! Le patriotisme de M. Thiers n'en voudrait pas ; il préférerait à la grande royauté française la présidence républicaine d'un « bon bourgeois » comme Casimir Périer ; notre ennemi y donnerait la main tout en s'amusant et en ajoutant que « la République dite honnête » de Casimir Périer ne serait qu'une transition pour passer à celle de Gam-
» beta. »

M. d'Arnim écrivait alors : « Thiers n'est possible que par ses relations avec Gam-
» beta. » C'est la République qu'il fallait, qu'il faut encore à M. de Bismark pour que nous soyons misérables à l'intérieur, pour qu'aucune chance de nous relever ne reste au dehors, et que nous nous traînions dans l'isolement et la faiblesse au milieu du monde européen. La République dite honnête doit être suivie de la radicale, et de bonnes occasions pourraient alors s'offrir pour que les Prussiens réoccupassent une portion de notre territoire, colorant une nouvelle invasion par un service de gendarme qu'ils rendraient aux puissances. L'instabilité et les chances de désordre, voilà les bonnes espérances et les bonnes cartes du jeu de Berlin. M. de Bismark a besoin que nous soyons dans une de ces situations où « l'on » ne sait pas le lundi ce que l'on fera le « mardi », où toutes les heures sont incertaines, où d'un jour à l'autre tout puisse être remis en question.

Le gouvernement de Berlin se préoccupe de l'aversion qu'inspirent chez nous les Allemands ; il a pu reconnaître de quel côté cette aversion serait moindre. Les radicaux ne laissent pas voir pour les Prussiens une grande horreur ; ils sentent quelque chose de profondément révolutionnaire dans l'œuvre de M. de Bismark, et « le cosmopolitisme » socialiste domine les questions de nationalité et de patrie.

Depuis que le chancelier fédéral s'est posé en ravageur du monde catholique, n'a-t-il pas conquis le cœur des démagogues de toute l'Europe ? L'homme terrible de Berlin n'ignore pas que la fleur du patriotisme pousse faiblement sur le sol radical ; la République de M. Gambetta n'est pas un souci pour lui. Quant aux bonapartistes, « ils re-
» cherchent l'appui du gouvernement alle-
» mand ! » Il importerait de bien comprendre tout ce que renferment ces seuls mots. Le parti qui, arrivé au pouvoir suprême par le 2 décembre, a sombré dans le gouffre de Sedan en y faisant sombrer la France elle-même, se tourne vers l'implacable envahisseur de notre pays et lui demande de l'aider à ressaisir la puissance ! Notre ennemi ne le repousse pas, parce qu'il retrouverait son compte dans le retour des bonapartistes ; il avoue seulement qu'il n'ose pas trop les soutenir de peur de les compromettre devant la France ; mais notre pays, qui entend de telles paroles, les recueille et ne les oublie pas.

Il y a longtemps que nous savions, et nous avons dit souvent que M. de Bismark ne redoutait que « la fleur de lys » ; on nous répondait que nous étions les jouets de nos illusions et de nos « superstitions » monarchiques. Mais aujourd'hui le doute n'est plus permis ; M. de Bismark, dans les dépêches qui font le tour du monde, ne veut pas de Henri V parce que le roi donnerait des alliances à la France, et que, dès lors, tous les plans prussiens seraient renversés. Le chancelier laisse voir que la puissance qu'il appelle sa meilleure alliée, la Russie, inclinerait vers la France replacée sous le sceptre du roi légitime, et que toute dureté envers nous ne lui serait plus permise. Nous le savions, nous, mais notre pauvre pays, saturé de mensonges et d'erreurs, n'en savait rien ; il le voit et l'entend maintenant ; de ce procès de Berlin s'échappent des torrents de clartés ; il n'y aura plus désormais parmi nous que des ignorants et des aveugles volontaires ; on ne pourra plus dire que l'on sert les vrais intérêts de la patrie dans les rangs républicains ou bonapartistes, et

que la restauration de la monarchie n'est pas notre unique ressource pour faire remonter la France aux sommets d'où elle a été précipitée.

« Nous n'avons jamais nié, dit le *Journal des Débats*, qu'une monarchie constitutionnelle, appuyée sur des traditions séculaires, et cependant assez libérale pour garantir les droits de la société moderne, eût été mieux accueillie de l'Europe que les institutions provisoires, inconstantes et fragiles que nous essayons vainement d'affermir depuis quatre ans. »

Si vous ne le niez pas, pourquoi vous consumez-vous en efforts pour écarter la seule solution d'où le salut puisse sortir ? Vous parlez de « préjugés invétérés » ; ils sont dans vos rangs et non pas dans les nôtres. Monsieur le comte de Chambord n'a jamais séparé ses droits de ceux de son pays, qu'il respecte et qu'il aime ; il n'a jamais séparé sa royauté des libertés nationales ; il nous a promis, avec la force du droit et la sécurité des grandes alliances, « les réalités fécondes du gouvernement représentatif. » La grandeur française, les intérêts français, la liberté, la quiétude et l'honneur sont là et ne sont que là.

Le procès de M. d'Arnim est une chose étonnante et imprévue que la Providence ménageait pour éclairer cette France qui n'a pas cessé d'être digne des regards de Dieu. Les enseignements sont irrésistibles, les conclusions s'imposent à la conscience des gens de bien. Nous déclarons que, dès ce moment, il n'est pas permis à un patriote sincère de se mettre en travers de l'œuvre monarchique. Nous osons dire qu'une grande Assemblée cesserait d'être nationale en ne liant pas son devoir à la nécessité de rappeler le roi, et pourquoi n'ajouterions-nous pas qu'il n'y aurait plus de France si nous tous, tant que nous sommes, enfants de la grande famille, nous ne cherchions pas sans retard à remettre à notre tête celui dont le diadème de mille ans représente les conditions de la grandeur nationale, celui-là seul que redoute notre ennemi ?
POUJOLAT.

Chronique générale.

L'Assemblée n'a pas tenu de séance jeudi. On sait que la discussion sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur avait été renvoyée à ce jour. Il paraît qu'en présence du grand nombre d'amendements qui lui sont soumis, la commission n'est pas en mesure et qu'elle n'a pu, entre autres questions, examiner à fond celle de la collation des grades. C'est ce qui explique l'ajournement.

Tout l'intérêt parlementaire est dans les commissions. Celle des Trente a décidé que le projet de loi sur le Sénat serait discuté le premier ; mais la mise à l'ordre du jour ne sera demandée qu'après les vacances de Noël et du jour de l'an.

Le centre gauche et notamment M. Dufaure ne seraient pas complètement d'accord sur le vote relatif aux lois constitutionnelles.

L'entente s'est établie dans la commission de l'armée avec le ministre de la guerre qui accepte la composition du bataillon à 4 compagnies. Afin de sauvegarder les droits acquis à l'avancement, il serait créé un poste

de capitaine en second et de lieutenant en premier.

Une proposition doit être faite pour que le budget de la guerre soit voté pour sept ans.

On parle d'une entrevue de MM. de La Rochette et de Carayon-Latour avec le maréchal de Mac-Mahon qui n'aurait pu vaincre leur résistance au sujet des lois constitutionnelles.

On écrit de Versailles à la *Correspondance Havas* :

Le gouvernement ne prend parti pour aucun des candidats qui sont en présence. On compte néanmoins que la candidature de M. Cazeaux, par la signification que lui a donnée surtout la lettre de M. Fould qui la patronne et la représente comme devant être une acclamation de l'ex-prince impérial, n'observe pas suffisamment la trêve des partis qu'on est tacitement convenu de garder pendant la durée du septennat.

La candidature de M. Alicot paraît, au contraire, franchement septennaliste et conservatrice.

Le ministre de l'intérieur est toujours dans l'intention de convoquer les électeurs pour procéder à toutes les élections législatives complémentaires dans le courant de février.

La date de la convocation de ces collèges n'est pas encore arrêtée, comme on l'a annoncé, mais on ne peut encore exactement dire ce qui sera fait à ce sujet.

Des raisons de convenance ou d'opportunité peuvent amener le ministre d'ici au mois de février à changer ses projets, et l'obliger à ne pas donner entièrement suite à ce qu'il a actuellement l'intention de faire.

Il n'est pas question pour le moment du déplacement de M. Limbourg de la préfecture de Seine-et-Oise.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

M. Gustave Humbert, député de la Haute-Garonne, adresse au *Progrès libéral* de Toulouse une lettre que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs :

« Voici, dit l'honorable M. Humbert, des informations sérieuses que je tiens d'un des chefs les plus considérables du centre gauche (nuance Christophle) :

» On dit qu'une entente est plus que jamais difficile, pour ne pas dire impossible, entre MM. Decazes et de Broglie.

» Le premier veut nettement que l'on incline à gauche ; il espère aboutir à un ministère où le centre gauche compterait MM. Dufaure, Waddington ou Laboulaye, Léon Say, Christophle, peut-être Jaurès, avec MM. d'Audiffret-Pasquier à l'intérieur, et Decazes aux affaires étrangères, Mathieu-Bodet et Grivart.

» Ce ministère entrerait en lutte directe avec les bonapartistes, pour lesquels le Président de la République paraîtrait assez mal disposé, surtout depuis leurs avances aux communalards et les promesses faites, dit-on, aux déportés.

» Le député dont je résume l'entretien croit le moment favorable, si l'on est assez habile à en profiter, pour former un cabinet qui purge l'administration des préfets et sous-préfets et maires impérialistes, et mette

fin à l'étrange spectacle que vous voyez en province.

» Il y a donc à cet égard des négociations engagées, dont je ne vous garantis nullement le succès. Mais quatre-vingt membres de l'extrême droite au moins se refusent à voter toute loi organique de la République; il faudrait donc que les concessions offertes au centre gauche fussent assez larges pour compenser et au-delà cette opposition.

» M. Laboulaye a déclaré, devant moi, que le centre gauche, en général, n'est nullement disposé aux concessions que lui prête le *Courrier de France*, qui va trop loin dans ses préférences. »

Le *Moniteur universel* dément, dans les termes suivants, la nouvelle, publiée par une correspondance allemande, d'un traité secret entre le sultan et la Tunisie :

« La nouvelle a beau être précise, elle n'est ni vraie ni vraisemblable. Le bey de Tunis n'a nulle envie d'aliéner des droits souverains qu'il compte absolument garder, et le général Kérédine ne s'est prêté, de son côté, ni de près ni de loin, aux négociations dont la presse allemande s'entretient. »

Il n'est pas exact, ainsi que quelques journaux l'avaient annoncé, que le maréchal Serrano ait fait connaître à Paris son plan de campagne contre les carlistes afin d'obtenir du gouvernement français une surveillance plus rigoureuse de la frontière.

Le gouvernement n'a reçu aucune communication capable d'accréditer un tel bruit.

Le correspondant parisien du *Times* lui télégraphie, à la date du 15 décembre :

« L'empereur de Russie vient de conférer au maréchal-président le grand cordon de l'Ordre de Saint-André.

» Les insignes étaient accompagnés d'une lettre dans laquelle l'empereur dit qu'il désirait depuis longtemps donner au maréchal cette marque spéciale de son estime et de sa considération, et que le passage de l'impératrice à travers la France, ainsi que les touchantes marques d'attention dont elle a été comblée, lui ont fourni l'heureuse opportunité de réaliser son désir.

» L'incident a été très-discuté dans les cercles politiques dès qu'il a été connu. On remarque que l'empereur de Russie a accompli ce gracieux acte d'amitié souveraine après avoir refusé de reconnaître le gouvernement d'un autre maréchal, et que ce compliment fait ressortir avec une plus grande vigueur la différence qui existe, aux yeux du monarque russe, entre les deux chefs d'un pouvoir exécutif provisoire.

» On compare les expressions de haute considération accompagnant la remise du grand cordon aux paroles hautaines par lesquelles la Russie a refusé de reconnaître le gouvernement de Madrid. On remarque en outre qu'une distinction conférée à l'occasion des attentions prodiguées à l'impératrice, alors qu'elle était sur le sol français, est adressée, pour ainsi dire, à la nation entière, ce qui ajoute beaucoup à sa signification. Certaines personnes y voient une approbation et un encouragement donnés à l'esprit d'ordre et de conservation dont le maréchal est le représentant autorisé en France. Enfin cette même distinction semble arriver très-opportunément pour répondre aux critiques du comte d'Arnim relatives aux dispositions du prince Orloff à l'égard de la France. »

Nous ne voudrions pas trop garantir les dernières conséquences que le *Times* entend tirer de l'acte de courtoisie qu'il célèbre justement, mais ses autres considérations sont bonnes à lire et surtout en Espagne.

M. Turquet, député de l'Aisne, membre de la gauche républicaine, annonce qu'il va déposer la proposition suivante, par laquelle il fait concurrence à M. de Girardin :

« L'Assemblée nationale, considérant que, en retenant le pouvoir constituant, elle s'est engagée à donner à la France un gouvernement régulier; considérant que les intérêts et le vœu manifeste du pays réclament la prompte constitution d'un gouvernement définitif; considérant que la forme républicaine

est seule compatible avec l'exécution de la loi du 20 novembre 1873,

» Décrète :

» Art. 1^{er}. La République est le gouvernement de la France.

» Art. 2. Le peuple français est convoqué dans ses comices le février 1875, à l'effet d'élire un congrès chargé spécialement et uniquement d'élaborer la constitution de la République et la loi électorale politique.

» Art. 3. Les départements de moins de cent mille électeurs éliront un seul membre du congrès; les départements de plus de cent mille électeurs en éliront deux; le département de la Seine six; celui du Nord trois; chacun des départements d'Algérie et chaque colonie éliront un membre du congrès.

» Dans les départements ayant droit à deux ou plusieurs membres du congrès, l'élection aura lieu par scrutin de liste.

» Art. 4. Les membres du congrès seront élus à la majorité relative; il n'y aura pas lieu à un scrutin de ballottage. L'élection sera valable quel que soit le nombre des votants.

» Art. 5. Les membres de l'Assemblée nationale pourront être élus membres du congrès. Il n'y a pas incompatibilité entre les deux fonctions, qui pourront être exercées simultanément.

» Art. 6. Les membres du congrès recevront, pendant la durée de leur session, une indemnité mensuelle égale à celle des membres de l'Assemblée nationale. Toutefois, il ne pourra y avoir cumul des deux indemnités.

» Art. 7. Le congrès constituant se réunira le février 1875; il devra avoir terminé ses travaux au plus tard le 8 mai suivant; à cette époque, il sera dissous de plein droit.

» Art. 8. Quelles que soient les résolutions du congrès relativement à la présidence et à la vice-présidence de la République, M. le maréchal de Mac-Mahon continuera, par disposition transitoire, à exercer les fonctions de Président de la République dans les termes fixés par la constitution jusqu'au 20 novembre 1880.

» Art. 9. En cas de décès ou de démission de M. le maréchal de Mac-Mahon, il sera procédé à son remplacement, conformément aux dispositions de la constitution. Dans ce cas, le président de l'Assemblée législative, ou le président du Sénat, s'il est institué, remplira par intérim les fonctions de chef du pouvoir exécutif, jusqu'à l'installation régulière du nouveau Président.

» Art. 10. La constitution sera soumise à l'approbation du peuple français le premier dimanche de juin 1875.

» Art. 11. Le peuple français est convoqué dans ses comices le premier dimanche de juillet 1875, à l'effet d'élire l'Assemblée législative, et, s'il y a lieu, le Sénat, institué par la constitution.

» Art. 12. L'Assemblée nationale se déclare dessaisie du pouvoir constituant; elle continuera à siéger en qualité de Corps-Législatif jusqu'à l'époque de la réunion des Assemblées élues le 1^{er} juillet 1875.

» Art. 13. L'état de siège sera levé dans tous les départements à partir du jour de la promulgation de la présente loi; les actes administratifs portant suppression ou suspension de journaux, ou l'interdiction de vente sur la voie publique, seront rapportés de plein droit à partir de la même époque. »

C'est un projet mort-né.

La République française termine ainsi son article sur le procès Arnim :

« Eh bien! nous le demandons en présence de telles révélations qui, tout en voulant atteindre la France, ne font que découvrir l'Allemagne, quel est le Français qui pourrait hésiter encore à réclamer avec nous ces « institutions définitivement républicaines dont on « redoute » tant l'avènement » à Berlin. »

» Oser soutenir, après la publication de la dépêche de M. de Bismark du 20 décembre 1872, qu'à Berlin on redoute l'avènement de la République en France, voilà certes une grande hardiesse!

On écrit de Puisserguier au *Messageur du Midi* :

« Un fait grave s'est produit samedi à Ca-

zoules-Béziers pendant la visite des chevaux et mulets par la commission militaire.

» Le matin, un rassemblement s'était formé sur la place et gênait les opérations; sur les invitations de la commission, la gendarmerie avait fait disperser la foule.

» Au commencement de la deuxième visite, après déjeuner, à deux heures, la même foule était réunie et les gendarmes durent encore intervenir; mais cette fois ils éprouvèrent une si vive résistance, qu'ils furent obligés d'arrêter quatre individus qui poussaient à la révolte.

» Les groupes devinrent alors menaçants et des pierres ne tardèrent pas à être lancées.

» Les deux gendarmes, Claustre et Santa-Maria, mirent le revolver au poing pour se frayer un passage, et bientôt les quatre perturbateurs furent incarcérés à la mairie.

» Sommé par près de cinq cents personnes de relaxer les prisonniers, Claustre répondit: « Vous ne les aurez, je vous le jure, qu'après être passés sur mon corps. »

» Les deux gendarmes ont fait preuve de la plus grande énergie.

» S'il n'y a pas eu de malheur à déplorer, on le doit au bon esprit qui anime en général la population de Cazouls, trop respectueuse de l'autorité pour se porter à des excès. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier matin, MM. les juges de paix et les magistrats du tribunal civil de Saumur rendaient les derniers devoirs à M. Pallu du Bellay, juge de paix du canton sud, enlevé si promptement à sa famille et à ses amis.

Le deuil était conduit par le doyen des juges de paix, en robe, M. Paul Ratouis, assisté des greffiers et des huissiers.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. Chaillou, juge d'instruction, M. du Breuil, substitut, M. Labiche, juge de paix du canton nord-est, et M. Foucher, suppléant du canton sud.

Après la messe à l'église Saint-Pierre, le cortège a conduit le corps à la gare d'Orléans. Avant de se séparer, M. Paul Ratouis a pris la parole et a rappelé en ces termes la carrière de M. Pallu et la sympathie de notre population pour le magistrat que nous perdions. Ces paroles ont été religieusement écoutées et unanimement approuvées :

« Messieurs,

» La vérité de la pensée de Malherbe n'est jamais apparue plus vraie qu'en face de ce cercueil.

» Qui, répétons-le, « la mort a des rigueurs à nulle autre pareilles. » Il y a deux ans à peine que M. Pallu du Bellay, bâtonnier de l'ordre des avocats du Mans, juge de paix à Pont-Vallain, puis à Saumur, est devenu, par suite de ses fonctions, notre compatriote. Depuis le même temps, il avait uni son existence à celle d'une compagne, M^{lle} Fey, fille du doyen de la Faculté de droit de Poitiers; les qualités de cette compagne répondaient aux espérances qu'il avait conçues de la société conjugale.

» Elle venait de lui donner un fils lorsque la mort la lui a ravie au milieu des douleurs de la maternité.

» M. Pallu du Bellay était chrétien; il voulut se résigner à cette cruelle épreuve en tournant toutes ses pensées vers l'enfant qui devait lui rappeler chaque jour celle qu'il avait aimée; il croyait aussi que les fonctions de la justice de paix combleraient l'intervalle obligé des tendresses paternelles.

» Malgré ses efforts, le chagrin creusait sa douleur, l'insatiable mort guettait sa proie; elle a enlevé à l'orphelin, qui ne peut encore le comprendre, son protecteur naturel; à une partie de la ville de Saumur et de ses environs, un juge conciliateur intègre!

» Quand on voit ainsi disparaître, au milieu des joies de la vie, une jeune mère, un père, un magistrat si dignes de l'affection de tous, on espère que le bonheur n'est pas réservé tout entier à l'existence d'ici-bas; on demeure convaincu, au contraire, qu'au-delà de la tombe il est une autre vie où ceux qui ont rempli leur tâche seront récompensés.

» Cette récompense, cher et regretté collègue, Dieu vous l'accordera; et votre fils, grandissant entouré des soins de vos frères et sœurs, recueillera d'eux, un jour, le souvenir de l'estime qui vous suit dans ce dernier voyage... »

Un de nos abonnés nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons de publier. Tous nos lecteurs reconnaîtront la justesse des observations de notre correspondant anonyme :

« Monsieur le Rédacteur du journal *l'Echo Saumurois*,

» Dans votre numéro d'hier, vous nous annoncez l'apportition de la neige. Hélas! nous ne le savons que trop, car on ne peut plus mettre le pied dehors, par ce temps de froid on ne voudrait pas quitter le coin de son feu, mais la faim fait sortir le loup du bois; et comment faire au milieu de ce cloaque de boue et de fange? Il y a un arrêté municipal qui prescrit aux habitants de relever la neige en tas, mais on se garde de le faire exécuter. Il faudrait verbaliser contre quelques récalcitrants, et que deviendrait la popularité? Puisque nos édiles sont si débouillonnés, eux qui manient si savamment le balai électoral, ils devraient se mettre à la tête d'une armée de balayeurs et nous frayer au moins un petit passage à travers les grandes voies de la ville.

» On prétend que les fonds manquent pour l'entretien des rues et la police de propriété. Pour nous, pauvres contribuables, dont les charges augmentent chaque jour, il semble au contraire qu'ils devraient abonder. Pourquoi d'ailleurs avoir entrepris de dispendieux travaux?

» Une distribution d'eau rendue inabordable par son prix exorbitant;

» Ces trottoirs dans des rues désertes et presque inhabitées, dans une rue Fardeau à peu près inconnue; sans doute parce qu'ils mènent chez un gros bonnet que l'on veut ménager;

» Et ce fastueux collège, dont on attend impatiemment la fin! Il fallait lutter, élever autel contre autel et rivaliser avec Saint-Louis.

» Pauvre Institution Saint-Louis! lui fait-on assez de mesquines persécutions! On essaye par tous les moyens d'en empêcher l'accès; la traversée de la levée d'Enceinte, dans la longueur de l'établissement, n'est plus qu'une foudrière; et cependant la caisse municipale doit s'estimer heureuse de ce centre de consommation. Est-ce que ce pensionnat ne favorise pas la ville à tous égards? Est-ce que les familles ne font pas valoir les hôtels, les marchands, etc.? Il y a donc profit pour tous.

» Agrérez, Monsieur le Rédacteur, etc.

UN ABONNÉ.

Saumur, le 18 décembre 1874.

Il est certain que la rue d'Alsace (levée d'Enceinte) et les abords de Saint-Louis sont une honte pour notre ville, et nous croyons que les habitants de ce quartier, qui paient impôts et entrées comme tous les autres, auraient bon droit à des égards qu'on semble leur refuser. L'École de cavalerie elle-même, qui a sortie de ce côté, sans se montrer le moins du monde exigeante, pourrait fort bien demander que la voie fût rendue viable. Ce ne serait que l'affaire de quelques mètres de macadam. Le maire de la bourgade la plus pauvre et la plus reculée dans la campagne aurait à cœur de ne pas laisser dans sa commune un chemin en si pitoyable état.

Mais chez nous, avec l'aide de la politique, l'esprit de parti pour tout ce qui ne pense pas comme nous, on sacrifie la beauté d'un quartier, les égards dus à ses habitants, la justice même, plutôt que de rendre praticable une chaussée, parce qu'elle donne accès à une maison confiée à des ecclésiastiques.

Oh! politique, voilà de tes coups!

Le dépôt du 32^e de ligne partira d'Angers pour Châtellerauff, mercredi prochain, 23 décembre.

L'ordre de départ a été lu jeudi à l'ordre du jour du régiment.

Par arrêté du ministre des finances, ont été nommés :

M. Martin, percepteur de Coron, 4^e classe,

à la perception de Vezins, 4^e classe.

M. Daviau, percepteur de Varennes, 5^e classe, à la perception de Coron, 4^e classe.

FALSIFICATION DU CAFÉ.

A Angers, comme au Mans, comme partout, on se plaignait depuis longtemps que le café n'était pas toujours très-pur, et que certains marchands ne se faisaient aucun

scrupule d'y ajouter en forte quantité, soit de la chicorée, soit tout autre substance étrangère.

Ordre a été donné de s'assurer du fait et d'en empêcher la reproduction.

Depuis le commencement de la semaine, le café d'un grand nombre de marchands et épiciers a donc été soumis à un examen, à la suite duquel quatre marchands se sont vu dresser procès-verbal pour fraude et falsification de la marchandise vendue.

On lit dans le Journal de la Vienne :

La tempête qui a régné dans nos contrées pendant la nuit de mercredi à jeudi avec une violence inouïe a causé d'assez nombreux dégâts sur les lignes de chemin de fer.

Sur le chemin de fer d'Orléans, les poteaux télégraphiques de Châtelleraut, de Sainte-Maure et de plusieurs autres points ont été jetés par terre.

La neige a sinon arrêté, du moins paralysé le service de la voie ferrée : le train 15, qui arrive à 2 heures 15 de la nuit, a subi un retard de soixante minutes, et le train-poste lui-même n'est entré en gare qu'une demi-heure après l'heure réglementaire.

Au surplus, tous les trains arrivés à Poitiers venant de différents points ont subi des retards plus ou moins longs, mais en général assez considérables.

Dans les cantons de la Trimouille, des gendarmes étant partis en jonction de nuit se sont égarés dans les campagnes et ont dû revenir à leur point de départ sans avoir pu atteindre le point de correspondance.

Sur la ligne de Poitiers à Saumur, des poteaux télégraphiques ont été également renversés ; l'un des trains qui arrivent à Saumur a eu un retard de trois heures, causé par la violence de l'ouragan et par la neige qui encombra la voie.

Ville de Saumur.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur invite les personnes qui désireraient concourir au marché à passer pour fourniture de pain de troisième qualité au Bureau de bienfaisance de la ville de Saumur, pour une année, à partir du 1^{er} janvier 1875, à faire parvenir leurs propositions, par écrit, au secrétariat de la Mairie, d'ici au jeudi 24 décembre courant, à une heure de l'après-midi, jour et heure où les propositions seront ouvertes, et où le traité sera passé avec celui des concurrents qui aura offert les conditions les plus avantageuses.

Les propositions devront porter en toutes lettres le prix demandé pour fourniture du kilogramme de pain de troisième qualité.

La même invitation est adressée aux personnes qui désireraient concourir au marché à passer pour fourniture de viande au Bureau de bienfaisance de la ville de Saumur, pour une année, à partir du 1^{er} janvier 1875, en se conformant aux mêmes formalités indiquées ci-dessus.

Les propositions devront être déposées au secrétariat de la Mairie, d'ici au 24 décembre courant, à une heure après midi ; ces propositions devront porter en toutes lettres le prix demandé pour fourniture du kilogramme de viande.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE SAUMUR,

Rue Basse-Saint-Pierre, n° 6.

L'une des plaies de notre époque, si profondément troublée, c'est la diffusion des mauvais livres, qu'une presse licencieuse et impie répand, chaque jour, par milliers, et dont les doctrines perverses menacent de tout détruire, religion, famille, société.

A la coalition du mal il faut opposer la coalition du bien, au mauvais livre le bon livre, au mensonge la vérité, à une littérature athée et matérialiste une littérature morale et chrétienne.

Tel est le but que s'est proposé la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Saumur, en offrant aux familles une bibliothèque choisie, où elles pourront trouver, en grand nombre, des ouvrages intéressants, que l'on peut lire sans danger, où tout au contraire est fait pour orner l'esprit, former le cœur et faire naître dans l'âme l'amour du vrai, du beau et du bien.

Cette bibliothèque, qui compte déjà plusieurs milliers de volumes, s'enrichit chaque

année de tous les ouvrages nouveaux publiés par la presse catholique.

Elle est ouverte les mardi et samedi de chaque semaine, depuis 2 heures de l'après-midi jusqu'à 3 heures.

Rue Basse-Saint-Pierre, n° 6.

THÉÂTRE.

La représentation de lundi a été des plus brillantes et avait attiré un public très-nombreux ; tout ce que notre ville compte de véritables amateurs s'étaient donné rendez-vous au théâtre pour entendre M^{me} Derasse et les artistes d'Angers.

Deux jolis opéras de Victor Massé, les *Noces de Jeannette* et *Galathée*, composaient la partie lyrique du programme.

Les *Noces de Jeannette* font toujours plaisir, car, outre une bonne musique, on y trouve de la délicatesse, de la sensibilité et de la grâce. On aime cette jeune fille sage et laborieuse qui, à force d'amour, de bonté et aussi d'adresse, ramène à son devoir un fiancé, au fond bonne nature, mais au dehors ivrogne, colère, voire même un peu brutal.

Rien de plus charmant que les romances : *Parmi tant d'amoureux*, et *Cours mon aiguille dans la laine*, les vocalises imitant le chant du rossignol, ou encore la scène du rapprochement des deux époux : *Allons, rapprochons-nous un peu*.

M^{lle} Bureau a rempli le rôle de Jeannette d'une manière satisfaisante ; elle a phrasé ses divers morceaux avec goût et intelligence.

Le rôle de Jean a été également fort bien joué et chanté par M. Charles Budant, baryton ; cet artiste a montré beaucoup d'animation et de verve, et, dans la scène où il casse tout dans le logis de Jeannette, d'une main vigoureuse il a lancé les chaises à une telle hauteur, que peu s'en est fallu qu'elles ne disparussent dans les frises.

Nous devons constater aussi que les *Noces de Jeannette* ont été jouées en entier, c'est-à-dire avec leur complément naturel, le chœur final des paysans et paysannes, que nous n'avions pas encore vu exécuter à Saumur.

Arrivons maintenant à *Galathée* et à son interprète principale.

Cette partition, aujourd'hui presque célèbre, a soulevé de vives critiques à son apparition. On reprochait notamment à M. Victor Massé des réminiscences flagrantes. En effet, il est peu d'ouvrages dans lesquels l'emprunt soit aussi fréquent. Abadie, Paul Henrion, Clapisson et autres ont concouru au charme de la partition de *Galathée*, par leurs jolies romances qu'on y retrouve, çà et là, dissimulées par l'artifice, mais, avec un peu d'attention, parfaitement reconnaissables. Les romances sont oubliées, mais la partition a survécu, et, avec le temps, M. Massé lui-même s'est habitué à croire que son œuvre ne devait rien à personne. Ingratitude !

On sait que *Galathée* est le premier ouvrage scénique du compositeur. Par la suite, il a montré plus d'originalité, de style à lui.

Cette œuvre a l'avantage de bien faire connaître la valeur d'une première chanteuse. Déjà, la semaine dernière, à Angers, M^{me} Derasse avait paru dans *Galathée* ; mais, par un fâcheux contre-temps, prise d'un enrouement subit à son entrée en scène, elle n'avait pu qu'au prix de grands efforts chanter complètement son rôle. Après quelques jours de repos, la gracieuse et sympathique artiste, parfaitement remise de son indisposition, a pu se faire entendre à Saumur avec tous ses moyens.

Disons tout d'abord que les brillantes qualités de M^{me} Derasse ont été justement appréciées du public. Sa voix est vibrante, pleine de charme et très-étendue. Elle chante d'un style ferme, articule avec beaucoup de netteté, phrase avec élégance. Cantatrice hors ligne, M^{me} Derasse n'est pas moins remarquable comme comédienne ; son jeu est intelligent, sa physionomie expressive. Elle est également parfaite dans sa pose de statue.

Il est inutile de citer tous les passages qui ont mis particulièrement en relief le talent de M^{me} Derasse. Depuis le moment où, après une invocation à Vénus, elle descend de son piédestal et murmure : *Moi !... je suis... je vois... je pense... je respire...* jusqu'à la fin de la pièce, tout a été supérieurement interprété. L'air de facture italienne, *Moi je suis femme*, a surtout été dit avec brio, avec élan,

et, dans les couplets : *Ah ! verse encore ! l'éminente cantatrice a montré une volupté de bacchante capable de griser le public lui-même. M^{me} Ugalde, qui a créé le rôle de Galathée à l'Opéra-Comique, n'a certainement pas fait plus de plaisir, sur notre scène, en chantant ces couplets.*

Nous ne savons s'il nous sera donné d'entendre une seconde fois M^{me} Derasse ; mais nous pouvons dire que cette charmante artiste obtiendrait également un très-grand succès dans le rôle de Léonore, du *Trouvère*, ou dans celui de Gilda, de *Rigoletto*, s'il lui plaisait de venir jouer l'une de ces œuvres de Verdi avec la troupe de M. Marck.

Nos félicitations à M. Géraizer, l'excellent Pygmalion, et à M. Descamps, un très-bon Ganymède. Rarement nous avons eu l'occasion d'applaudir, aux représentations de l'opéra de Massé, des artistes d'une telle valeur.

Un des principaux attraits de la soirée de lundi était de voir M. Marck dans le premier acte du *Misanthrope*. Comme on devait s'y attendre, il a joué le rôle d'Alceste en grand comédien, et nous a fait regretter de ne pouvoir apprécier son talent si remarquable dans les autres parties du chef-d'œuvre de Molière. Heureusement qu'*Un Monsieur en habit noir* l'a obligé à rester seul en scène pendant un quart d'heure : c'était pour lui de nouveaux applaudissements à recevoir. La comédie à un personnage que l'habile artiste-directeur a jouée devant nous exige, pour ne pas fatiguer le public, un interprète possédant de grandes qualités : débit chaleureux, verve entraînant, aplomb, intelligence, connaissance de la scène ; aussi, cette petite pièce a-t-elle valu à M. Marck un véritable succès, et chacun a trouvé que le rideau était tombé trop tôt sur le spirituel monologue.

Lundi prochain, la troupe de comédie, alternant suivant l'habitude avec les artistes d'opéra, donnera une représentation des *Deux Orphelines*, le grand et beau drame qui a obtenu un si éclatant succès à Paris et sur tous les principaux théâtres de province. Comme action, comme intérêt, nos auteurs du genre n'ont rien produit de mieux depuis plusieurs années. L'été dernier, à Nantes, les *Deux Orphelines* ont été jouées nombre de fois, et toujours elles ont eu le privilège d'attirer la foule. Tout dernièrement encore, cette pièce a fait salle comble à Angers, où elle a été fort bien interprétée par les artistes de M. Marck. L'œuvre de MM. d'Ennery et Cormon est pour ainsi dire encore inconnue à Saumur, car nous devons en effet rayer de nos souvenirs la présence de certaine troupe de passage qui, au mois de mai, l'a plutôt éreintée que jouée en présence d'un public trop bienveillant.

Cette fois, cet important ouvrage sera représenté tel qu'il doit l'être, avec la mise en scène et le nombreux personnel qu'il exige.

L. D.

Faits divers.

La neige est tombée à Paris, nous dit *Figaro*, avec une très-grande abondance. Mercredi, à midi, elle avait déjà une épaisseur de quinze centimètres dans les rues et sur les toits. Comme elle fondait un peu, le pavé était devenu affreusement glissant. C'est par centaines qu'il faut compter les chevaux abattus. A quatre heures du soir, les rapports officiels en constataient déjà cent quatre-vingt-trois.

Dans la matinée, vers dix heures, on a vu dans les Champs-Élysées un traîneau attelé à la Russe, qui filait vers l'Arc-de-Triomphe à la grande stupéfaction des passants.

Jeudi, il y avait grande chasse à Chantilly, par les équipages réunis de M. le duc d'Aumale et du prince de Joinville. Tous les princes d'Orléans, présents à Paris, y assistaient.

Mardi a été célébré aux Invalides le trente-quatrième anniversaire du retour des cendres de Napoléon I^{er}.

Tout le personnel de l'établissement assistait à la messe.

L'ancienne statue de Napoléon I^{er} en empereur romain sera remplacée sur la colonne

dans les dix premiers jours de janvier. — En ce moment elle est en réparation dans les ateliers du Louvre sous la surveillance du marquis de Chennevières.

On dit que M^{lle} Nilsson, sollicitée directement par M. de Villemessant, aurait télégraphié à celui-ci qu'elle accepterait de jouer une scène de *Faust* pour l'inauguration de l'Opéra de Paris.

Un drame horrible s'accomplissait le 23 novembre dernier sous le pont de la Tour-nelle. Un jeune homme de dix-sept ans assassinait un de ses camarades de onze ans, après avoir dévalisé ses parents. Le cadavre de la victime a été retrouvé dimanche à l'écluse de la Monnaie et reconnu par son père, nommé Maranne, fumiste, rue du Fouare. Le meurtrier s'appelle Henry et est le fils d'une marchande à la halle des Carmes.

Du 4 au 10 décembre, il est entré dans les ports de Marseille 25,760 hectolitres de blé, dont voici le détail par provenances.

Odessa, 6,400 ; Bombay, 4,800 ; Constantinople, 3,040 ; Alexandrie, 3,200 ; Afrique française, 8,320.

Il ne faut pas dédaigner les petites entreprises de chemin de fer ; il en est de très-fructueuses et qui présentent un trafic proportionnellement plus actif et plus abondant que certaines grandes lignes. A ce titre, le chemin de fer de Bondy à Aulnay-lès-Bondy se recommande particulièrement aux capitaux de placement. Cette société met en émission 5,215 Obligations au taux nominal de 500 fr., remboursables au pair en 93 années et rapportant 15 fr. d'intérêt annuel, payables moitié au 1^{er} novembre et moitié au 1^{er} mai.

L'émission se fera au prix de 227 fr. 50, ce qui représente, en tenant compte des bonifications et de la prime d'amortissement, un placement de 6 1/2 0/0.

Une très-honorable maison de Paris, la Banque Générale de Change et de Commission, 53, rue de Châteaudun, ouvre ses guichets à cette souscription, les mardi 22 et mercredi 23 décembre, c'est-à-dire que l'affaire a été soigneusement étudiée et qu'elle a été jugée digne de la clientèle intelligente de cette importante maison de Banque.

Dernières Nouvelles.

M. Lebas, député de la Nièvre, vient de mourir.
M. Lebas siégeait au centre gauche.

On écrit de Berlin, 18 décembre :

« On assure que M. de Bismark, fatigué de l'impossibilité de gouverner avec une majorité trop vacillante, avait offert, hier, sa démission à l'empereur, mais que celui-ci l'avait refusée.

» Aujourd'hui, il y a eu conseil des ministres prussiens. Le bruit court que la retraite du ministre de la justice est possible. Personne ne croit à la démission définitive de M. de Bismark. »

Pour les articles non signés : P. GONNET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 22 décembre 1874,

Succès sans précédent.

LES DEUX ORPHELINES

Draine à grand spectacle, en 5 actes et 8 tableaux, du théâtre de la Porte-Saint-Martin, par MM. d'Ennery et Cormon.

Vu sa longueur, cet important ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/2.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Arrivée de S. M. l'impératrice de Russie à San-Romo; portrait du comte Harry d'Arnim, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris; Salon de 1874: les Ramasseuses de bois, tableau de M. Pierre Billet; la Halle au blé, à Paris; les travaux de nuit ou nouvel Opéra; théâtre du Palais-Royal: acte troisième de la Boule, comédie en quatre actes, de MM. H. Meilhac et Lud. Halévy; théâtre de la Gaîté: principaux tableaux de la Haine, drame en cinq actes et huit tableaux, de M. Victorien Sardou, musique de M. J. Offenbach; le cerf noyé; récolte du caoutchouc dans une forêt des bords de l'Amazone, au Brésil; récolte de la gutta-percha dans une forêt de la Malaisie: un navire abandonné à la suite du dernier ouragan. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré publie actuellement l'Hôtel du Dragon, par Alf. de Bréhat. Par l'intérêt puissant des aventures qui s'y développent, autant que par l'originalité des types qu'il met en scène, ce roman méritera, nous en sommes certains, d'être placé à côté de Bras armé, des Chasseurs de tigres et des autres ouvrages de l'éminent romancier qui ont obtenu une faveur si légitime.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 410 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 97^e fascicule, SOI à SOU, est en vente.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires,

vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,341.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N° 78,364.

M. et M^{me} Léger, de Maladie de foie, diarrhée, tumeur et vomissements.

Cure N° 68,471.

M. Pabbé Pierre Castelli, d'Epusement complet, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans; la Revalescière l'a rajeuni. « Je pêche, je confesse, je visite les malades, je fais des voyages assez longs à pied, et je me sens l'esprit lucide et la mémoire fraîche. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50; 2 kil., 14 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. Besson, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 50 minutes du matin.
11 — — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 DÉCEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	61	50	» 05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	678	75	1 25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	457	50	» »
4 1/2 % jouiss. mars.	80	75	» 50	Crédit Mobilier.	356	25	5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	672	50	» 5
4 % jouissance 22 septembre.	78	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	546	25	»	Société autrichienne, j. janv.	692	50	» 50
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	330	»	5	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	99	10	» 10	Est, jouissance nov.	510	»	1 25	Orléans.	393	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	224	»	» 50	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	875	»	7 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	298	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	437	50	» 1 25	Mid., jouissance juillet.	655	»	3 75	Est.	387	50	»
— 1865, 4 %.	475	»	2 50	Nord, jouissance juillet.	1090	1 25	»	Nord.	305	»	»
— 1869, 3 % l. payé.	309	75	» 25	Orléans, jouissance octobre.	867	50	2 50	Ouest.	294	75	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	284	»	» 50	Ouest, jouissance juillet, 65.	565	»	7 50	Mid.	300	»	»
Banque de France, j. juillet.	3900	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. j. juill.	905	»	»	Deux-Charentes.	368	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	552	50	» 50	Compagnie parisienne du Gaz.	813	75	3 75	Vendée.	247	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	466	25	»	Société Immobilière, j. janv.	38	25	1 25	Canal de Suez.	486	25	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	250	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	205	»	1 25				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	855	»	» 5								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 2 novembre 1874)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
8 — 45 — — — — (s'arrête à Angers)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 31 — — — — soir, omnibus.
3 — 12 — — — — express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — —
10 — 26 — — — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 18.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PIERRE DOLIVET.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Dolivet, boucher à Saint-Cyr-en-Bourg, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le 30 décembre 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur.

Le commis-greffier assermenté, (638) L. BONNEAU.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

En l'étude de M^e CLOUARD.

Le dimanche 20 décembre 1874, à deux heures de l'après-midi,

Soixante-six ares de vigne, au Bois-Brard, près le Pont-Fouchar, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant un chemin et MM. Silvy, Fouquet, Vinçonneau, Ollivier, Guillemet et Tessier.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser à M^e CLOUARD. (608)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication amiable.

En l'étude de M^e CLOUARD,

Le dimanche 20 décembre 1874, à midi,

Quatre morceaux de vigne, aux Malignolles, commune de Saumur, contenant ensemble 71 ares. S'adresser à M^{me} PORTVIN, rue du Portail-Louis, 31, ou à M^e CLOUARD.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Située à Beaulieu,

Composée d'une maison d'habitation, d'un jardin, cour, écurie, four, pressoir, une grande cave, et de 66 ares de vignes.

S'adresser à M^e MEHOUS. (598)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou par lots, au gré des acquéreurs.

LA FERME

DE LA BRARDERIE

Près le bourg de Saint-Lambert-des-Lévées.

Logements de maître et de fermier, bâtiments d'exploitation, cour et jardin, contenant 25 ares, et une ouche, contenant 3 hectares 31 ares, joignant de deux côtés des chemins. S'adresser audit notaire. (585)

COMMUNE DU VAUDELNAY-RILLÉ.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX

Le Maire de la commune du Vaudelnay-Rillé prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie du Vaudelnay, le dimanche 27 décembre 1874, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1^o 2,501 mètres courants de terrassements. 5,252 f. 40
2^o 2,501 mètres courants d'empiècement. 7,402 96
3^o Travaux d'art. 1,393 24
4^o Somme à valoir pour travaux imprévus. 451 70
Total général. 14,500 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Montreuil, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER

PRÉSENTMENT.

UNE MAISON

Rue de l'Échelle.

S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (567)

A CÉDER

De suite,

UN MAGASIN

DE

PARAPLUIES & OMBRELLES

Bien achalandé.

Situé à Saumur, dans le centre de la ville.

DROIT AU BAIL.

S'adresser à M. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur. (628)

COMMUNE DE NUEL.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de la commune de Nueil prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics, qu'il sera procédé, à la Mairie de Nueil, le dimanche 10 janvier 1875, à l'heure de midi, à l'adjudication des travaux ci-après :

1^o 2,917 mètres courants de terrassements. 1,609 f. 40
2^o 2,917 mètres courants d'empiècement. 8,722 01
3^o Travaux d'art. 368 61
4^o Somme à valoir pour travaux imprévus. 99 98
Total. 10,800 »

Les cahiers des charges et devis sont déposés au bureau de M. l'Agent-Voyer cantonal de Vihiers, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A LOUER

Pour le 1^{er} Janvier prochain.

UNE MAISON DE CAMPAGNE

Près le chemin des courses.

Comprenant trois chambres, greniers, cave, jardin de 10 ares et serre.

S'adresser à M. HURTAULT fils, propriétaire. (599)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur demande un clerc et un petit clerc. (604)

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DE

BONDY A AULNAY-LÈS-BONDY

A PARIS.

ÉMISSION PUBLIQUE

DE

5,215 OBLIGATIONS

REMBOURSABLES A 500 FRANCS
Autorisée par décision ministérielle du 4 décembre 1874.

Ces Obligations, au taux nominal de 500 francs, sont remboursables au pair par voie de tirage au sort, en 35 ans, conformément au tableau d'amortissement annexé au titre. Elles produisent 15 francs d'intérêt annuel payables par semestre, les 1^{er} Novembre et 1^{er} Mai.

Le Capital de la Compagnie se compose de 1,600 actions entièrement libérées. Fr. 800,000

La Compagnie a reçu en outre, à titre de SUBVENTION, du Ministre des Finances, agissant au nom de l'Etat et de divers propriétaires, 98,000 mètres carrés de terrains, pour servir à l'établissement du chemin de fer. La valeur de ces terrains dépasse. 180,000

L'Emission se fera au prix de 227 Fr. 50 c. par titre.

PAYABLES :

Fr. 27 50 en souscrivant;
60 » à la répartition;
70 » le 25 Janvier 1875;
70 » le 25 Février 1875.

Fr. 227 50

Ce qui représente, avec la prime d'amortissement, un placement à plus de 6 1/2 0/0.

A partir du jour de la répartition, les souscripteurs auront à toute époque la faculté d'anticiper leurs versements sous bonification de 5 0/0 d'intérêt.

Ceux qui useront de cette faculté avant le 10 janvier 1875 recevront

immédiatement un Titre jouissance du 1^{er} novembre 1874.

Les Coupons, payables à Paris, le 1^{er} janvier prochain, seront reçus en paiement des deux premiers versements sans escompte.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les Mardi 22 et Mercredi 23 Décembre 1874

A PARIS, — à la BANQUE GÉNÉRALE DE CHANGE ET DE COMMISSION, 53, rue de Châteaudun, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Si les demandes dépassent 5,215 Titres, la répartition se fera proportionnellement.

On peut souscrire par correspondance en versant dans les Succursales de la Banque de France, au crédit de la Banque générale de Change et de Commission à laquelle devront être adressés les Récépissés de versement.

L'ETUDE DE M^e MEHOUS, notaire à Saumur, est transférée rue Beaurepaire, n° 24, en face de la maison où elle était précédemment.

AVIS

Les créanciers du sieur LIMERS, marchand de vins, rue Saint-Jean, à Saumur, sont invités à remettre, le plus tôt possible, à M. DOUSSAIN, syndic de faillites, quai de Limoges, 49, à Saumur, la note détaillée de leur créance. (630)

M^{me} BARBEY

MODISTE.

Rue Saint-Jean, 30, Saumur. Prévient sa clientèle qu'elle continue, comme par le passé, sa maison de modes et lingerie, et dément les bruits qu'on a fait courir à cet égard. On trouvera toujours chez elle un choix d'articles haute nouveauté. (609)

Saumur, imprimerie P. GODET.